

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : STATIONNEMENT RESERVE devant le 5 Place Henri Vandaele à WARHEM
Réf. : 2024.110

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 5 septembre 2024 de Monsieur et Madame MAIANI concernant le stationnement réservé face au numéro 5 Place Henri Vandaele à WARHEM afin d'autoriser le dépôt de matériaux, de matériels et/ou d'engin.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour le dépôt de matériaux, de matériels et/ou d'engin sur le domaine public face au 5 Place Henri Vandaele du **Vendredi 5 septembre au mardi 15 Octobre 2024 inclus** pour M. et Mme MAIANI.

Article 2 : La signalisation sera assurée par M. et Mme MAIANI.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. et Mme MAIANI Franck adresse mail : sti.franck.maiani@gmail.com
- M. HERMEL Guy, Adjoint aux travaux
- Mme SOETE Marie-Agnès, Adjointe à la Sécurité
- Les Services techniques de Warhem
- Gendarmerie d'Hondschoote
- Affichage en Mairie

Warhem, le 5 Septembre 2024.

Le Maire.

P. BOUTTEMY



DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU
LE MAIRE

05 SEP. 2024